



LA CARBONEUTRALITÉ À EDC D'ICI 2050

Étapes, réflexions et décisions vers
la carboneutralité d'ici 2050

Juillet 2021

Canada



 EDC

UN MONDE À CONQUÉRIR

- 
- 3** La carboneutralité, en bref
 - 4** La carboneutralité d'ici 2050 : motifs sous-tendant cet objectif
 - 5** Cible de 2023
 - 6** Cibles de 2030
 - 7** Et maintenant?
 - 8** Le chemin parcouru
 - 9** Portrait chronologique de l'action climatique d'EDC



LA CARBONEUTRALITÉ, EN BREF

Exportation et développement Canada (EDC) s'engage à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Pour nous, il y a carboneutralité si, sur une période donnée, les émissions générées par les créateurs de nos produits de financement sont balancées par la réduction des émissions des entreprises profitant de nos produits et services financiers. Il ne s'agit donc pas d'éliminer complètement les émissions. Dans un monde carboneutre, il y a toujours des émissions, mais des projets ou des entreprises « neutralisent » celles déjà dans l'atmosphère en les captant, en les utilisant ou en les stockant.

Notre plan comprend notamment une réduction des émissions engendrées par notre portefeuille et nos activités pour atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050. Nous commencerons par réduire notre financement des secteurs à fortes émissions, tout particulièrement des projets et entreprises de combustibles fossiles à l'étranger. Puis, notre priorité sera d'aider nos clients à améliorer leur bilan carbone et d'augmenter notre soutien aux entreprises qui visent à devenir carboneutres.

L'atteinte de nos objectifs climatiques est un projet de longue haleine qui nécessitera beaucoup de travail avec nos clients, nos parties prenantes et nos pairs. Une partie intégrante de cette démarche consiste à assurer une transition juste et inclusive en prenant acte des répercussions sur le développement et la pauvreté des gestes que nous posons pour lutter contre les changements climatiques. Nous tiendrons donc compte des besoins des travailleurs et des communautés afin de minimiser les conséquences négatives possibles sur leurs droits et leurs moyens de subsistance.

LA CARBONEUTRALITÉ D'ICI 2050 : MOTIFS SOUS-TENDANT CET OBJECTIF

Il y a plus de vingt ans, nous avons commencé à faire des pratiques commerciales responsables et durables une priorité, pour nos clients et pour nous. Pendant ce temps, nous avons établi et affiné nos processus de contrôle préalable ainsi que nos politiques de conformité et de gestion des risques environnementaux et sociaux. Vu l'importance grandissante que revêt la performance liée à la composante environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) – pour le bien de la société, pour stimuler le commerce et pour faciliter la croissance à long terme des entreprises – nous avons décidé de faire de ces aspects un pilier de nos valeurs et de notre stratégie à long terme afin d'encadrer nos décisions et nous aider à faire avancer les choses, le tout en nous assurant d'agir avec intégrité et transparence.

Cet engagement marque un grand pas vers une réalité commerciale plus moderne. En effet, devant l'accélération de la transition vers une économie sobre en carbone, notre engagement se veut une promesse d'agir avec détermination et de façon responsable, la Société mettant à profit les efforts investis ces dix dernières années.

Pendant que nous développons et étoifions nos engagements climatiques et environnementaux, les gouvernements, les institutions et les citoyens ont demandé des actions de plus grande portée. Le gouvernement du Canada, notre actionnaire, a récemment présenté son [Énoncé des priorités et des responsabilités](#) annuel à EDC; dans ce document, il nous exhorte à faire preuve d'initiative, de transparence et de responsabilité dans les efforts du Canada pour arriver à la carboneutralité d'ici 2050. Nous comprenons l'urgence d'agir plus énergiquement pour contrer les changements climatiques et nous engageons à apporter une contribution tangible dans ce domaine. Par ailleurs, nous savons qu'il nous faut appuyer cet engagement par un plan crédible qui est fondé sur la science, et nous poursuivrons le dialogue avec les entreprises canadiennes et les associations industrielles tout au long de l'établissement de ce plan.

Nous avons commencé à formuler les objectifs de réduction du carbone de notre portefeuille de financement après la publication de notre toute première [Politique sur les changements climatiques](#) en 2019. Pour EDC, la façon immédiate et la plus efficace de contribuer à ces objectifs est d'aider ses clients à réduire leurs émissions tout en réduisant les siennes. Nous sommes maintenant sur la bonne voie pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et nous nous employons à redéfinir et à recentrer nos activités; voici les jalons de ce parcours :

- **D'ici 2023, réduire de 40 % (par rapport à 2018) le soutien financier accordé aux six secteurs à plus forte intensité de carbone.** Ceci est la première étape vers une élimination progressive de la nouvelle aide gouvernementale directe pour les projets et les entreprises internationaux de combustibles fossiles à forte intensité de carbone, conformément à l'engagement du Canada et du G7.
- **D'ici 2030, réduire davantage les émissions** en adoptant des cibles sectorielles basées sur la science qui s'appliqueront notamment aux entreprises visées par notre stratégie pour les secteurs à plus forte intensité de carbone. Ces cibles seront établies et divulguées au public d'ici le 1^{er} juillet 2022.
- **Établir et divulguer une cible de financement durable d'ici le 1^{er} juillet 2022** en vue d'aider davantage les entreprises canadiennes qui innovent et prennent part à la transition vers une économie sobre en carbone grâce à différents mécanismes, comme les solutions de technologies propres, les obligations vertes de même que les prêts et produits du savoir liés à la durabilité.
- **Éliminer nos propres émissions d'ici 2030** et envisager, en dernier recours, l'achat de crédits compensatoires – un moyen de compenser les émissions – uniquement comme une solution provisoire ou lorsqu'il n'y a pas de meilleure solution.

Réduire de 40 % (par rapport à 2018) le soutien accordé aux secteurs à forte intensité de carbone dans notre portefeuille de financement.



Fixer des cibles sectorielles de réduction des émissions.

Pétrole et gaz naturel (ex. : ↓ kg/bep)

Transport aérien
(ex. : ↓ kg d'équivalents CO₂/siège-mille)

Autres secteurs



Augmenter le soutien aux entreprises visant la carboneutralité.

La mise en chantier se fera progressivement et nous rendrons compte régulièrement de nos progrès, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), qui sont publiées dans nos [rapports annuels intégrés](#). Rappelons que nous avons une cible pour 2023 et que nous travaillons à définir une cible de financement durable ainsi que des objectifs sectoriels pour celle de 2030. Nous veillons ainsi à ce que la transition soit faite de façon responsable, c'est-à-dire en respectant notre mandat de soutenir l'ensemble des secteurs de l'économie canadienne tout en réduisant l'intensité de carbone liée à nos activités.

CIBLE DE 2023

Notre double rôle d'institution financière et de société d'État canadienne nous oblige à considérer plusieurs facteurs particuliers au fil de notre parcours vers la carboneutralité à l'horizon 2050.

Pour atteindre cet objectif, nous devons tenir compte dans nos calculs des [émissions liées à nos activités](#), c'est-à-dire des émissions équivalentes de gaz à effet de serre associées aux voyages d'affaires et à la consommation d'énergie. Nous nous engageons donc à diminuer encore davantage notre consommation d'électricité et de gaz naturel ainsi que le nombre des déplacements. Ce n'est qu'en dernier recours, et lorsqu'il n'y a pas de meilleure solution, que nous achèterons des crédits compensatoires, l'idéal étant que ce ne soit qu'une solution temporaire.

L'autre élément à considérer, beaucoup plus important, est la composition de notre portefeuille. Il est à l'origine de l'essentiel des émissions en raison des produits financiers fournis à nos clients, notre mandat étant de soutenir l'économie canadienne en facilitant le commerce extérieur du pays au profit de tous les Canadiens. Nous nous acquittons de ce mandat au moyen d'une gamme de produits et services destinés aux entreprises d'une multitude de secteurs, qu'il s'agisse d'entreprises qui évoluent dans des filières à forte intensité de carbone ou d'entreprises à l'avant-garde des technologies propres.

Les entreprises, tous secteurs confondus, sont vitales à la santé à long terme de l'économie canadienne, et chacune doit participer à l'atteinte de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 que vise le gouvernement du Canada. En 2019, nous avons entrepris de réduire notre exposition financière aux secteurs les plus intenses en carbone de 15 % durant les cinq prochaines années, par rapport au point de référence du 31 décembre 2018 (22,4 milliards de dollars). Ayant atteint cet objectif en 2020, nous avons porté notre réduction cible à 40 % (8,9 milliards de dollars). Pour l'atteindre, nous réduirons radicalement le soutien financier accordé aux projets et entreprises de combustibles fossiles à l'étranger.

Réduction absolue de 40 % de l'exposition aux secteurs à forte intensité de carbone



Voici les six secteurs que nous considérons comme ceux ayant la plus forte intensité en carbone :

- l'exploitation du pétrole et du gaz naturel en amont;
- le transport aérien;
- la fabrication de ciment;
- la fusion et la transformation des métaux;
- les produits pétrochimiques, le raffinage et la préparation de produits chimiques; et
- la production d'énergie thermique.

En 2020, ces secteurs représentaient 26 % des activités de financement d'EDC.

CIBLES DE 2030

Pour atteindre nos cibles climatiques, il nous faudra faire des choix difficiles. Nous réduirons de façon graduelle et responsable notre soutien financier aux entreprises à fortes émissions qui ne cadrent pas avec nos objectifs climatiques ou notre stratégie d'entreprise. D'ici le 1^{er} juillet 2022, nous établirons et divulguerons des cibles sectorielles basées sur la science pour les secteurs à plus forte intensité de carbone tout en réfléchissant aux moyens d'étendre ces cibles à tous les secteurs que nous finançons. Cela dit, nous ne cesserons pas d'appuyer les entreprises des secteurs à forte intensité de carbone.

En réduisant son financement des projets et des entreprises de combustibles fossiles à l'étranger, EDC augmentera sa capacité à soutenir l'innovation et les efforts de transition dans le secteur national de l'énergie. Elle aidera ces entreprises à améliorer leurs pratiques ESG et contribuera ainsi davantage à la réduction des émissions. Le secteur du pétrole et du gaz naturel, par exemple, bien qu'il soit responsable d'une part importante des émissions canadiennes, est un secteur capital de l'économie nationale et il le restera durant la transition vers un avenir sobre en carbone.

En 2019, ce secteur était à l'origine de plus de 176 000 emplois directs et 422 000 emplois indirects au Canada. Cette même année, son apport au PIB nominal s'élevait à 7,8 %, ou 167 milliards de dollars, et le commerce de l'énergie comptait pour 23 % du total des exportations canadiennes de biens.

EDC est particulièrement bien placée pour aider les exportateurs canadiens à innover, à profiter des nouveaux débouchés mondiaux et à améliorer leurs pratiques ESG. Nous savons très bien que les pratiques exemplaires liées au volet ESG ouvrent des portes, atténuent les risques et contribuent à la réussite dans un horizon à long terme. C'est dans cette optique que nous utilisons les meilleures méthodes disponibles de regroupement de données et de calcul en vue d'établir des objectifs scientifiques et sectoriels devant faciliter les réductions d'émissions dans les secteurs à forte intensité de carbone que nous soutenons.

Forts de ces cibles, nous aiderons les entreprises canadiennes à faire évoluer leurs pratiques ESG en leur prodiguant savoir et conseils ainsi qu'en leur offrant des solutions financières qui les aideront à prospérer dans un marché mondial en constante évolution.

Les cibles de réduction de carbone de 2030 se fondent sur des cibles sectorielles. La Société n'y est pas encore, mais d'ici le 1^{er} juillet 2022, elle aura fixé les cibles pour les secteurs à forte intensité de carbone après avoir analysé la performance générale de chaque secteur; cela sera conforme à l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de l'Accord de Paris. Elle pourra ainsi comparer ses clients et déterminer le rythme auquel ils devront s'adapter. Le tout sera guidé par la volonté de dialoguer avec nos clients pour les aider à mener à bien cette entreprise.

Rappelons que bon nombre de nos clients des secteurs à forte intensité de carbone ont déjà investi massivement dans la réduction de leurs émissions. Depuis 2012, les exploitants de premier plan du secteur canadien du pétrole et du gaz naturel ont consacré annuellement plus d'un milliard de dollars en recherche et développement, selon un rapport publié en 2020 par BMO Marchés des capitaux.

À EDC, nous avons commencé à exiger que les entreprises du secteur publient leurs propres rapports sur les changements climatiques (dans l'année qui suit la réception des services d'EDC). Où qu'en soit une entreprise canadienne dans sa planification et sa performance liées à la composante ESG, nous l'aiderons. Nous prenons l'initiative d'aider nos clients à comprendre et à gérer les risques ESG, et à se préparer à saisir des possibilités de croissance futures pour intensifier leurs activités dans un contexte mondial en constante évolution.

ET MAINTENANT?

Dans la section précédente, nous avons décrit les efforts actuellement déployés pour établir les objectifs basés sur la science pour 2030 à l'intention des secteurs à forte intensité carbonique. Les projets pilotes sur les données et les méthodes, qui se poursuivront l'année prochaine, nous aideront à déterminer la meilleure façon de mesurer l'intensité de carbone de nos activités, de la surveiller et d'en rendre compte. Ces travaux nous permettront également de savoir comment appliquer ces cibles à d'autres secteurs ou d'autres produits financiers. Nous sommes résolus à poursuivre cet examen et à faire les choix qui s'imposent pour atteindre nos objectifs climatiques, ainsi que ceux que s'est donnés le Canada, et ferons preuve de transparence tout au long du processus de transition vers la carboneutralité.

Notre [Politique sur les changements climatiques](#) de 2019 se fonde sur l'Accord de Paris sur le climat de 2015, qui vise à renforcer la réponse mondiale aux enjeux du changement climatique et à amorcer la transition vers une économie d'avenir à faible intensité de carbone et adaptée aux nouvelles réalités climatiques. Il faudra l'action concertée de tous les secteurs pour atténuer les effets des changements climatiques, ce à quoi notre Politique fait écho.

Des pratiques commerciales durables et responsables sous-tendent l'ensemble des relations, des partenariats et des transactions d'EDC. Nous élaborons ces pratiques et les mettons régulièrement à jour pour nous assurer de demeurer, avec le Canada, un chef de file du développement économique durable et responsable. Bref, le soutien et la facilitation de pratiques commerciales responsables et durables sont au cœur même de la stratégie et des valeurs fondamentales d'EDC.

Nos antécédents en matière de pratiques ESG exemplaires sont bien établis : notre [Conseil consultatif](#) comprend d'éminents spécialistes des affaires et de la société civile. EDC agit d'ailleurs comme membre actif de forums internationaux et de groupes de travail et comme signataire de normes de l'industrie; et nous nous assurons d'améliorer sans cesse nos pratiques en matière de durabilité, de responsabilité et de transparence.

En 2021, nous rejoignons les rangs de deux groupes pour faire progresser nos efforts dans ce domaine. Parce qu'elle a récemment adhéré au Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), qui a établi la méthode phare pour mesurer les émissions des portefeuilles dans le secteur financier, EDC devra faire le suivi et la déclaration des émissions liées aux activités qu'elle finance d'ici trois ans.

Nous avons hâte, à titre de membre du PCAF, de mettre en commun nos pratiques exemplaires avec nos homologues du secteur financier qui se sont aussi engagés, d'une part, à élaborer les méthodes fondées sur la science permettant de lutter contre les changements climatiques et, d'autre part, à prendre les mesures qui s'imposent à l'égard de leur portefeuille. Dans cette même optique, nous rejoignons aussi les rangs de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon, une coalition d'autorités, d'entreprises et d'organismes nationaux et régionaux qui vise à faire avancer la transition de la production soutenue d'électricité au moyen de centrales au charbon vers la production d'énergies propres; la position de l'Alliance sur le charbon s'arrime bien à celle d'EDC.

Ces actions, tout comme l'engagement d'EDC à l'égard de la carboneutralité d'ici 2050, sont les plus récentes indications de notre détermination à atteindre nos objectifs environnementaux globaux et ceux du gouvernement du Canada. EDC continuera de s'aligner sur les positions du gouvernement fédéral à tous égards, notamment en ce qui concerne ses récentes [lois](#) entourant les cibles graduelles devant jalonner le parcours jusqu'en 2050.

LE CHEMIN PARCOURU

Depuis plusieurs années, nous avons mené diverses initiatives qui cadrent avec notre nouvel engagement d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

En 2012, EDC a fait des technologies propres une priorité. Depuis, elle a facilité environ 13,5 milliards de dollars en exportations canadiennes de technologies propres, ce qui comprend des entreprises de biens et services visant à atténuer les changements climatiques ou à protéger l'environnement. Tout en diminuant son soutien des secteurs à forte intensité de carbone, EDC a augmenté de plus de 120 % son financement au secteur des technologies propres au cours des trois dernières années. Le gouvernement du Canada a demandé à EDC de continuer à augmenter son soutien dans ce secteur important et à rendre compte régulièrement de ses progrès concernant le volume d'affaires et le nombre de clients aidés, au total et par sous-secteur.

En 2014, EDC a émis sa toute première obligation verte et devenait ainsi la première institution financière au Canada et le premier organisme de crédit à l'exportation au monde à le faire. En 2020, EDC avait trois obligations vertes en circulation, lesquelles ont financé 20 transactions. On estime qu'elles préviendront l'émission de 6,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 46 % de plus que l'année précédente.

L'annonce en 2018 de notre adhésion aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) constitue un autre jalon. Les recommandations forment un cadre de premier ordre pour la communication d'information au sujet des risques et des occasions entourant les changements climatiques. Avec chaque communication d'information, publiée dans nos [rapports annuels](#) intégrés, nous améliorons la précision et la qualité de nos données. Mais au-delà de ça, nos décisions relatives à la stratégie et aux politiques se fondent sur ces recommandations, ce qui nous permet de bien évaluer les conséquences de nos décisions d'affaires sur les changements climatiques.

L'an dernier, nous avons fait un pas de plus dans l'application des recommandations du GIFCC. En effet, depuis janvier 2021, EDC exige que de nombreuses entreprises canadiennes et internationales du secteur pétrolier et gazier publient leurs propres rapports liés au climat (dans l'année qui suit la réception des services d'EDC).

Notre toute première [Politique sur les changements climatiques](#), publiée en 2019, a donné l'impulsion à une bonne partie de nos efforts actuels. Forts de cette politique, nous avons réaffirmé notre position à l'égard du charbon et nous sommes engagés à cesser d'accorder du nouveau financement aux centrales au charbon et aux mines et infrastructures de charbon thermique. Nous nous sommes également engagés, entre autres, à mesurer et surveiller les émissions de carbone, et à fixer des cibles pour réduire l'intensité de carbone de notre portefeuille de prêts.

Nous avons fait état de nos progrès par rapport à notre cible initiale de réduction de carbone, soit de réduire de 15 % sur cinq ans notre exposition aux secteurs dont l'intensité carbonique est la plus grande par rapport à 2018, dans la [Divulgarion de 2020 liée au climat](#). Avec cette cible, EDC s'engageait à réduire l'exposition de son portefeuille de prêts aux secteurs à forte intensité de carbone de 15 % sur cinq ans selon les taux d'émissions de 2018. La date limite initiale était le 31 décembre 2023, mais même en aidant l'ensemble des entreprises canadiennes au fil de la pandémie pour que ces dernières se remettent d'aplomb, comme elle s'y était engagée, EDC a su gérer son portefeuille en 2020 avec suffisamment de soin pour atteindre sa première cible de réduction de carbone avec trois ans d'avance sur son calendrier.

Parallèlement, le gouvernement du Canada, qui s'est engagé à la carboneutralité d'ici 2050, a légiféré pour officialiser cet objectif et établir des objectifs graduels quinquennaux de réduction du carbone pour jalonner le parcours jusqu'en 2050.

Nous avons graduellement réduit notre soutien au secteur du pétrole et du gaz naturel. En 2020, les solutions de financement et d'assurance d'EDC dans ce secteur visaient des activités totalisant environ 8,1 milliards, ce qui correspondait à environ 7,9 % du portefeuille global cette année-là. Il s'agit d'une réduction de 35 % par rapport aux 12,5 milliards de dollars octroyés dans ce secteur en 2018.

De plus, nous n'accordons plus de nouveau financement aux clients étrangers du secteur du pétrole et du gaz naturel participant au Programme de jumelage d'affaires. Ce programme consiste à fournir du financement à des acheteurs étrangers en prévision de contrats futurs décrochés par des fournisseurs canadiens, contrats dont l'obtention a été facilitée par les mises en contact d'EDC.

Conformément à notre mandat, soit de soutenir l'économie canadienne au bénéfice de tous les Canadiens, nous offrons toujours notre appui aux entreprises pétrolières et gazières. Au-delà de ce mandat, nous estimons que nous pouvons le plus contribuer à l'atteinte de notre objectif – et celui du gouvernement du Canada – en aidant nos clients à lutter efficacement contre les changements climatiques, c'est-à-dire en continuant d'offrir des produits et services qui favorisent l'innovation et la transition de nos entreprises clientes, tout en bâtissant une clientèle qui place les objectifs climatiques du Canada au cœur de ses décisions.

Dans son [Énoncé 2021 des priorités et des responsabilités](#) pour EDC, la ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international a souligné les efforts que la Société a déployés pour lutter contre les changements climatiques et lui a demandé de continuer à élargir et à accélérer ces efforts. Notre engagement à atteindre la carboneutralité et la quantité importante de travail que cela demande montre notre volonté de participer à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada.

PORTRAIT CHRONOLOGIQUE DE L'ACTION CLIMATIQUE D'EDC



EDC fait des **technologies propres** une priorité

2012



EDC émet sa **première obligation verte**

2014



EDC approuve la **Stratégie pour les technologies propres 2.0**, qui établit des cibles ambitieuses : mobiliser 200 entreprises et faciliter plus de 2 milliards d'exportations de technologies propres par année d'ici 2020

2016

EDC met en œuvre l'**accord sectoriel sur le charbon de l'OCDE**, qui limite le soutien au crédit à l'exportation pour les nouvelles centrales au charbon

EDC passe pour la première fois le cap du **milliard de dollars** en exportations de technologies propres facilitées

2017

EDC instaure une **politique** pour encadrer le soutien aux **centrales au charbon**, qui restreint encore plus le financement d'EDC pour ce secteur.



EDC procède à un examen exhaustif de ses **politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES)**

2018

EDC adhère aux recommandations du Groupe de travail sur **l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)**



EDC entame l'établissement de sa **première cible de réduction de carbone**, avec échéance en 2023

2019

EDC publie la première mouture de sa **Politique sur les changements climatiques**



EDC a appuyé 288 entreprises de technologies propres en 2020, ce qui représente **4,55 milliards de dollars** en activités facilitées

décembre
2020

EDC devance largement l'atteinte de l'un de ses grands objectifs, à savoir la **cible de 2023** de réduction de l'exposition de son portefeuille de prêts aux secteurs à haute intensité carbone



EDC applique pleinement sa **Politique sur les changements climatiques** et commence les analyses pour déterminer les améliorations à apporter

janvier
2021



EDC annonce son engagement à l'égard de la **carbonneutralité d'ici 2050**, présente son approche et établit une cible de réduction de carbone plus audacieuse pour 2023

juillet
2021



EDC établira et divulguera ses **cibles sectorielles pour 2030**

D'ici juillet
2022

EDC établira et divulguera sa **première cible de financement durable**

EDC publiera la **deuxième mouture de sa Politique sur les changements climatiques**

2022



EDC **réduira de 40 %** (par rapport à 2018) la part des secteurs à forte intensité de carbone de son portefeuille de financement

2023

À PROPOS D'EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA

Qui nous sommes

Exportation et développement Canada (EDC) est l'organisme de crédit à l'exportation du Canada. Notre mandat consiste à soutenir et à développer le commerce extérieur du Canada en aidant les entreprises canadiennes à profiter des débouchés offerts sur le marché international. Nous sommes une société d'État financièrement autonome, indépendante du gouvernement du Canada.

Avis de non-responsabilité

Le présent document est une compilation de renseignements accessibles au public. Il ne vise aucunement à donner des conseils précis et ne devrait pas être consulté dans cette optique, car son but est simplement d'offrir un tour d'horizon. Il serait donc malavisé d'agir ou de prendre une décision sans avoir fait une recherche approfondie indépendante et obtenu des conseils d'un professionnel sur le sujet précis traité. Bien qu'Exportation et développement Canada (EDC) ait déployé des efforts commercialement raisonnables pour s'assurer de l'exactitude des renseignements contenus dans le présent document, EDC ne garantit d'aucune façon leur exactitude, leur actualité ou leur exhaustivité. Le présent document pourrait devenir périmé, en tout ou en partie, à tout moment. Il incombe à l'utilisateur de vérifier les renseignements qu'il contient avant de s'en servir. EDC n'est aucunement responsable des pertes ou dommages occasionnés par une inexactitude, une erreur ou une omission dans ce contenu. Le présent document ne vise aucunement à donner des avis juridiques ou fiscaux et ne doit pas servir à cette fin. Pour obtenir ce genre de conseils, il est recommandé de consulter un professionnel compétent. EDC est propriétaire de marques de commerce et de marques officielles. Toute utilisation d'une marque de commerce ou d'une marque officielle d'EDC sans sa permission écrite est strictement interdite. Toutes les autres marques de commerce figurant dans ce document appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Les renseignements présentés peuvent être modifiés sans préavis. EDC n'assume aucune responsabilité en cas d'inexactitudes dans le présent document.

© Exportation et développement Canada, 2021. Tous droits réservés.